

Fiche d'information et FAQ sur les cotisations de Coopération Canada

Les cotisations des membres comme financement de base

À la suite de la perte du financement fédéral en 2010-2011, une structure des cotisations des membres a été mise en place pour assurer la survie de Coopération Canada (précédemment connue sous le nom de CCIC) et son indépendance vis-à-vis du fédéral. Depuis lors, **le financement à la mission de Coopération Canada vient à 100 % des contributions de ses membres**; cela nous permet de maintenir notre indépendance, mais signifie également que notre modèle de financement est très différent de celui d'autres réseaux.

La formule des cotisations des membres de Coopération Canada suit ces objectifs :

- Avoir un processus simple de calcul et de paiement des frais d'adhésions des membres
- Avoir un calcul des frais d'adhésions transparent
- S'assurer que les cotisations sont progressives par rapport à la taille de l'organisation
- Réduire les obstacles à la participation aux activités de Coopération Canada

Grille de tarifications des cotisations de Coopération Canada

Les cotisations sont calculées en fonction du nombre d'employé-e-s inscrit-e-s dans la plus récente déclaration T3010 à l'Agence de revenu Canada (ARC) de l'organisation, disponible au début de l'année fiscale (1er avril). Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) utilisé pour calculer le niveau des cotisations est **la somme des postes à temps plein déclarés plus la moitié (1/2) des postes à temps partiel déclarés**.

Un rabais de 25% est accordé aux membres qui n'ont pas de bureau en Ontario ou au Québec (75% s'ils ont également 2 ETP ou moins). Les coalitions (dont les membres sont des organisations) ne sont pas admissibles à ce rabais.

	N ^{bre} d'ÉTP*	Cotisation	Rabais selon la région (25 %)
- Niveau 1	Eff. ≥ 2	200 \$	50 \$
- Niveau 2	Eff. ≥ 5	1 000 \$	750 \$
- Niveau 3	Eff. ≥ 12	4 000 \$	3 000 \$
- Niveau 4	Eff. ≥ 25	8 000 \$	6 000 \$
- Niveau 5	Eff. ≥ 40	12 000 \$	9 000 \$
- Niveau 6	Eff. ≥ 75	15 500 \$	11 625 \$
- Niveau 7	Eff. ≥ 100	18 500 \$	13 875 \$
- Niveau 8	Eff. ≥ 200	21 500 \$	16 125 \$
- Niveau 9	Eff. ≥ 500	25 500 \$	19 125 \$
- Niveau 10	Eff. > 500	28 500 \$	21 375 \$

* ETP = équivalent temps plein

Remarque sur le calcul des cotisations.

- Les membres qui ne déposent pas de formulaire T3010 à l'ARC peuvent fournir à Coopération Canada une attestation de leur nombre d'employé-e-s au moment du calcul de leur niveau de cotisation.
- Lors du calcul du personnel, les nombres impairs sont arrondis à la baisse (ex. 5,5 devient 5).
- Le personnel à l'extérieur du Canada peut être exclu, après une discussion avec Coopération Canada

Questions et réponses

Pourquoi la grille de tarification est-elle basée sur le nombre de personnel?

Cela permet de fixer les cotisations en fonction de la taille de l'organisation et de sa capacité à utiliser les services aux membres de Coopération Canada. Les effectifs sont un critère objectif et transparent, publié annuellement par une grande majorité des membres à l'ARC dans leur T3010.

Pourquoi ne pas estimer la taille des organismes en fonction de leurs revenus?

Cela a été envisagé, ces données étant également disponibles dans le formulaire T3010. La décision a été prise de choisir la taille du personnel comme meilleur reflet de la façon dont les membres s'engagent avec Coopération Canada : plus il y a de personnes qui travaillent pour une organisation membre, plus il y a de personnes qui participent à nos activités.

Pourquoi offrir un rabais de 25 % aux organismes qui sont basés à l'extérieur de l'Ontario et du Québec?

Coopération Canada reconnaît le coût supplémentaire de la participation aux activités organisées à Ottawa pour les organisations qui doivent organiser le déplacement de leur personnel sur de longues distances.

Pourquoi fixer une limite à l'Ontario et au Québec? Voyager à Ottawa à partir de certaines parties de ces provinces est également coûteux.

Nous savons que ce n'est pas parfait, mais il fallait établir une limite quelque part. Nous savons qu'il est difficile de se rendre à Ottawa. Nous savons également qu'il n'est pas possible de prendre un train, un autobus ou une voiture pour se rendre à Ottawa à partir de l'extérieur de l'Ontario et du Québec.

Soyons réalistes, voyager à partir de n'importe quel autre endroit du pays est plus coûteux. Ce point est constamment soulevé et explique en partie le nombre historiquement faible de membres basés en dehors de ces provinces.

Les membres devront-ils payer d'autres cotisations à Coopération Canada, comme les groupes de travail par exemple ?

Non. Les cotisations incluent la participation à tous les groupes de travail dans le cadre des contributions annuelles de base. Les employé-e-s qui souhaitent participer à ces groupes peuvent le faire sans frais supplémentaires. La seule exception est le Réseau d'intervention humanitaire: bien que celui-ci soit hébergé par Coopération Canada, il a une gouvernance, des membres et un financement distinct de AMC pour fonctionner.



Pouvons-nous apporter une contribution supplémentaire si nous le souhaitons ?

Oui, lors du processus de renouvellement de l'adhésion, vous aurez la possibilité de faire une contribution supplémentaire à Coopération Canada. Cela pourrait être pour soutenir les opérations de base ou un projet spécifique.

Nous voulons payer notre part, mais nous rencontrons des difficultés cette année et avons moins de capacité que ce qui était prévu sur la base des effectifs de l'année dernière. Est-il possible de nous accommoder pendant une courte période de transition avec des cotisations moins élevés ?

La structure des cotisations de Coopération Canada est basée sur une formule progressive relative à la taille du personnel de l'organisation. Par respect pour tous nos membres et dans un esprit d'équité, nous devons appliquer cette formule de manière uniforme pour tous. Cependant, Coopération Canada reconnaît également que les membres traversent de bonnes et de mauvaises années. Si vous désirez maintenir votre adhésion et souhaitez discuter d'une réduction temporaire des frais, veuillez nous contacter. Nous le ferons avec vous en toute bonne foi, afin de soutenir votre travail; en retour, nous nous attendons également à ce que vous nous fournissiez un calendrier pour revenir au niveau de cotisation approprié, basé sur la formule.

Puis-je donner mon avis sur cette formule?

Le conseil d'administration de Coopération Canada accueille en tout temps les commentaires des membres sur les cotisations. Le conseil d'administration examinera toujours l'état des cotisations des membres et se réserve le droit d'envisager de modestes augmentations tous les deux ou trois ans pour faire face à l'augmentation du coût de la vie.